



NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre 2026**

1. Introduction

Le financement du commerce constitue un pilier fondamental du fonctionnement et du développement du commerce international, en permettant aux entreprises de gérer leurs contraintes de fonds de roulement et d'atténuer les risques de paiement et de livraison tout au long du cycle commercial. Le fait que le commerce international repose largement sur des mécanismes de crédit et de garantie plutôt que sur des transactions avec paiement anticipé fait du financement du commerce un élément indispensable de l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. À cet égard, un système efficace de financement du commerce comprend des dispositifs institutionnels, des instruments financiers et des mécanismes d'incitation permettant aux exportateurs et aux importateurs d'exercer des activités de commerce international avec un niveau de risque minimal et une gestion efficace des flux de trésorerie. Par conséquent, le développement et la mise en œuvre efficace d'instruments de financement du commerce au niveau national revêtent une importance cruciale pour diversifier les exportations, soutenir la croissance économique, accroître l'emploi et renforcer la compétitivité à l'exportation.

Cependant, malgré ce rôle essentiel, un déficit important et croissant de financement du commerce persiste à l'échelle mondiale. Ce déficit est particulièrement marqué dans des régions telles que l'Afrique et l'Asie et tend à se creuser davantage pour les PME, limitant ainsi la participation des entreprises au commerce international. Outre les contraintes liées au marché, telles que la perception accrue des risques par les banques, l'insuffisance des garanties et les antécédents de crédit limités, les exigences en matière de fonds propres et de liquidité imposées aux banques restreignent également l'offre de financement du commerce. En outre, les incertitudes géopolitiques, le niveau limité de numérisation des processus financiers et les coûts élevés de mise en conformité découlant d'une documentation complexe compliquent davantage l'accès au financement du commerce, en particulier dans les pays en développement.

Dans ce contexte, garantir l'accès à des sources de financement abordables et fiables apparaît comme une priorité essentielle des politiques publiques pour de nombreuses économies en développement, en particulier pour les Pays Membres de l'OCI. Malgré leur potentiel d'exportation considérable encore inexploité, les Pays Membres de l'OCI continuent de représenter une part du commerce mondial inférieure aux attentes, en raison d'un accès limité au financement et de faibles niveaux de numérisation. À cet égard, le renforcement des systèmes de financement du commerce et l'amélioration de l'accès aux instruments financiers contribueront à accroître les capacités d'exportation, à développer les volumes d'échanges et à permettre aux Pays Membres de mieux réaliser leur potentiel commercial.

Compte tenu de l'importance de cette question, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) a consacré ses 26^{ème} et 27^{ème} Réunions au thème « Développement d'Outils Efficaces de Financement du Commerce pour Accroître les Exportations dans les Pays Membres de l'OCI ».

2. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC

a) 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce

Compte tenu de l'importance de la question, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce a tenu deux Réunions consécutives en 2026. À cet égard, les 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce se sont tenues respectivement le 20 avril 2026 et les 14 et 15 septembre 2026, sur le thème « *Développement d'Outils Efficaces de Financement du Commerce pour Accroître les Exportations dans les Pays Membres de l'OCI* ».

La 26^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue le 20 avril 2026 et les conclusions préliminaires du rapport de recherche ont été examinées. À la suite de la 26^{ème} Réunion, la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue les 14 et 15 septembre 2026 sur le même thème. La version finale du rapport de recherche a été examinée lors de la Réunion. Lors des deux Réunions, les expériences et les perspectives des Pays Membres et des institutions internationales concernant le développement d'outils efficaces de financement du commerce ont été partagées avec les participants.

Le rapport de recherche fournissant une feuille de route aux Pays Membres pour développer des outils efficaces de financement du commerce a également été examiné en détail au cours de la 27^{ème} Réunion. À l'issue de discussions fructueuses, la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce a formulé un ensemble de recommandations politiques concrètes devant être soumises à la 42^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Tous les documents préparés pour les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

b) Projets et Programmes Importants

I. SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce constitue l'un des principaux domaines de coopération. Afin de renforcer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé de nombreux programmes et projets visant à atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets phares du COMCEC visant à favoriser le commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir : l'Accord-Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. Pour adhérer au Système, les États Membres doivent remplir simultanément deux conditions, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission de la liste des concessions au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC). Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre effective du Système, les Pays Membres sont tenus de prendre certaines mesures internes, telles que l'impression des Certificats d'Origine du SPC-OCI, la transmission des spécimens d'empreintes de cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC), ainsi que l'achèvement des mesures législatives et administratives internes nécessaires.

La base juridique du SPC-OCI a été finalisée en 2011 et le nombre requis d'États Membres pour rendre le Système opérationnel a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Türkiye, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Le Système est devenu pleinement opérationnel à compter du 1er juillet 2022. La 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC s'est félicitée de la mise en œuvre du Système et a demandé aux États Participants qui ne l'avaient pas encore fait d'achever leurs procédures internes. Elle a également appelé les Pays Membres qui n'avaient pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI à le faire dans les meilleurs délais. Après la mise en œuvre opérationnelle du Système, une série de Réunions du CNC ont été organisées en 2022 et 2023 afin d'examiner l'état de mise en œuvre du Système.

Le 4 décembre 2023, en marge de la 38^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, les Honorables Ministres et Chefs de Délégation se sont réunis afin d'examiner les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI. En outre, conformément à la résolution pertinente de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, la Troisième Réunion Ministérielle du CNC du SPC-OCI s'est tenue les 9 et 10 juin 2024 à İstanbul, Türkiye, sous la présidence du Ministère du Commerce de la République de Türkiye, afin d'examiner la possibilité d'élargir le champ d'application du Système. À l'issue de cette Réunion, la Déclaration Ministérielle d'Istanbul a été adoptée. Cette Déclaration a pris note des discussions initiales sur un projet de document intitulé « Stratégie de Négociation et Plan de Travail pour l'Expansion Potentielle du SPC-OCI » et a chargé les autorités compétentes de poursuivre les travaux dans le cadre du CNC.

En outre, la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC s'est félicitée des décisions de la Troisième Réunion Ministérielle du CNC du SPC-OCI et a demandé la poursuite de l'examen technique en 2025 afin d'approfondir la question de l'élargissement potentiel du SPC-OCI, notamment par l'extension de la couverture des produits, l'introduction de nouvelles disciplines et une participation plus large. La 40^{ème} Session du COMCEC s'est également félicitée de la réunion des Honorables Ministres et Vice-Ministres tenue le 4 novembre 2024 en marge de la 40^{ème} Session du COMCEC, au cours de laquelle ils ont examiné les questions relatives au SPC-OCI.

Rappelant les résolutions pertinentes de la 40^{ème} Session du COMCEC, la 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC s'est félicitée de l'offre de la République de Türkiye d'accueillir deux Réunions consécutives du CNC, respectivement afin d'examiner l'élargissement potentiel du SPC-OCI, notamment par l'extension de la couverture des produits et l'introduction de nouvelles disciplines avec l'ensemble des Pays Membres de l'OCI, et de discuter des questions de mise en œuvre avec les États Membres Participants. Ces Réunions du CNC, organisées en coordination avec l'autorité hôte, à savoir le Ministère du Commerce de la République de Türkiye, se sont tenues avec succès à Ankara les 1er et 2 octobre 2025.

La 41^{ème} Session du COMCEC s'est félicitée des décisions prises lors des Réunions susmentionnées du CNC du SPC-OCI, notamment en ce qui concerne le lancement de discussions préliminaires sur les difficultés liées à la mise en œuvre du PRETAS, les domaines et objectifs possibles d'élargissement, les considérations juridiques et les questions

institutionnelles. La 41^{ème} Session du COMCEC a également exprimé sa reconnaissance à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire afin d'accueillir la Réunion suivante du CNC. À cet égard, la Réunion du CNC du SPC-OCI s'est tenue virtuellement les 3 et 4 février 2026. Lors de cette Réunion, le Comité a demandé au Secrétariat du CNC, en collaboration avec la République de Türkiye et le Royaume d'Arabie saoudite ainsi qu'avec les autres Pays Membres intéressés, de préparer et de diffuser deux séries de questionnaires d'ici à la mi-mars 2026 afin de recueillir un large éventail d'avis sur les principaux piliers, la portée et les modalités d'un éventuel élargissement du SPC-OCI ainsi que sur les questions de mise en œuvre, et de faire rapport à ce sujet lors de la prochaine Réunion du CNC. Conformément à cette résolution, les questionnaires ont été préparés et diffusés aux Pays Membres.

En outre, la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC s'est félicitée des résolutions pertinentes de la Réunion du CNC susmentionnée, au cours de laquelle le CNC est également convenu de structurer ses futures réunions de manière thématique, en se concentrant successivement sur les difficultés liées à la mise en œuvre du PRETAS et au cadre actuel du SPC-OCI, les domaines et objectifs possibles d'élargissement, ainsi que les considérations juridiques et les questions institutionnelles.

Enfin, une Réunion du CNC s'est tenue virtuellement le 1er juillet 2026, au cours de laquelle les délégués ont examiné les difficultés liées à la mise en œuvre du PRETAS et au cadre actuel du SPC-OCI. La prochaine Réunion du CNC se tiendra virtuellement le 14 octobre 2026 et portera sur les domaines et objectifs possibles d'élargissement. Les résultats des questionnaires sur l'élargissement et la mise en œuvre du Système ont été présentés par le Secrétariat du CNC lors de la Réunion du CNC tenue le 1er juillet 2026 et feront l'objet de discussions plus approfondies lors de la prochaine Réunion du CNC, prévue le 14 octobre 2026.

II. Centre d'Arbitrage de l'OCI

Les Centres d'Arbitrage constituent les principaux mécanismes de règlement des litiges dans le commerce international. Compte tenu de leur contribution positive au développement du commerce international, plusieurs centres d'arbitrage régionaux et internationaux ont été créés, avec un volume important d'affaires et une large portée.

Conscient de leur importance cruciale, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Türkiye et Président du COMCEC, a proposé la création du Centre d'Arbitrage de l'OCI à İstanbul, au bénéfice des Pays Membres de l'OCI, lors du 13^{ème} Sommet Islamique tenu du 10 au 15 avril 2016 à İstanbul, Türkiye. L'Accord du Pays Hôte relatif à la création du Centre d'Arbitrage de l'OCI a été ratifié par le Parlement turc et signé par S.E. ERDOĞAN le 18 janvier 2020. Ainsi, le Centre d'Arbitrage de l'OCI (CA-OCI) a été créé en novembre 2021 à İstanbul en tant qu'institution affiliée à la Chambre Islamique de Commerce et de Développement (CICD).

Le CA-OCI est devenu opérationnel et a commencé ses activités à la fin de 2022. Le personnel administratif du Centre a été nommé. Les Règles d'Arbitrage du Centre ont été finalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Centre a mené des activités de promotion et signé des Protocoles d'Accord avec diverses parties prenantes. Créé afin de faciliter le règlement des différends commerciaux et d'investissement impliquant aussi bien des parties

provenant des États Membres de l'OCI que des États non membres de l'OCI, le Centre promeut le recours aux mécanismes alternatifs de règlement des différends (ADR), favorise le développement des connaissances et de l'expertise professionnelle grâce au renforcement des capacités et à l'implication des parties prenantes, tout en contribuant au développement du droit et de la pratique du règlement des différends dans la région de l'OCI.

Depuis sa création, toutes les Sessions Ministérielles et Réunions du Comité de Suivi du COMCEC qui ont suivi ont appelé les Pays Membres à encourager leurs institutions concernées à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI, afin de bénéficier des services fournis par le Centre. Un panel intitulé « *Centre d'Arbitrage de l'OCI : Règlement Alternatif des Différends à l'Échelle Mondiale* » a été organisé le 10 juin 2024 à Istanbul par le Centre d'Arbitrage de l'OCI, en marge de la Troisième Réunion Ministérielle du CNC du SPC-OCI.

III. Programme PME du COMCEC

Compte tenu du rôle essentiel des PME dans les économies de l'OCI en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, le Programme PME du COMCEC a été lancé lors de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Dans le cadre du Programme, et sur la base d'une étude approfondie assortie d'une enquête détaillée, plusieurs domaines thématiques ont été identifiés, notamment l'internationalisation des PME, le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile, l'utilisation de fonds destinés à la mise en réseau des PME, l'échange de mégadonnées entre les secteurs public et privé, ainsi que le renforcement des capacités en ressources humaines des PME par l'enseignement et la formation professionnels.

Afin de soutenir le développement des PME et de réaliser les objectifs du Programme, les projets des Pays Membres et des institutions concernées de l'OCI sont soutenus dans le cadre du Financement des Projets du COMCEC. Dans ce contexte, trois projets sont mis en œuvre cette année :

Le projet intitulé « Renforcement des Capacités Institutionnelles des Organisations de Soutien aux Entreprises (OSE) pour Concevoir des Programmes Numériques de Soutien aux PME dans les Secteurs du Tourisme et de l'Hôtellerie » a été mis en œuvre par la Jordan Enterprise Development Corporation (JEDCO), en partenariat avec Oman et la Chambre Islamique de Commerce et de Développement (CICD). Il vise à renforcer les capacités des OSE à concevoir des programmes de soutien aux PME dans le secteur du tourisme, en mettant l'accent sur la transformation numérique. Le projet comprend une visite d'étude à Oman, suivie d'un atelier de renforcement des capacités en Jordanie.

Le Pakistan met en œuvre le projet intitulé « Identification et Conception de la Structure Organisationnelle et du Modèle de Financement d'une Plateforme Multilatérale et Durable de Mise en Réseau des PME de l'OCI ». Le projet a été mis en œuvre par la Small and Medium Enterprises Development Authority (SMEDA) du Pakistan, en partenariat avec la Türkiye, le

Sénégal et l'Égypte. Le projet vise à élaborer un modèle organisationnel et financier durable pour une plateforme de mise en réseau des PME à l'échelle de l'OCI. Le projet comprend une vaste consultation virtuelle ainsi qu'un atelier à Islamabad.

Le projet intitulé « Renforcement des Agences de Développement des PME grâce à des Solutions de Financement Innovantes dans le Cadre de l'OIC-SMENET » a été mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec plusieurs Pays Membres de l'OCI. Il vise à renforcer les capacités institutionnelles en matière de modèles innovants de financement des PME. Le projet comprend un programme de formation en ligne, suivi d'un atelier technique en Türkiye.

Instruments de soutien financier du COMCEC

A. Le mécanisme de financement des projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les Pays Membres et être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la Stratégie dans le domaine du commerce. Les projets jouent également un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations politiques formulées par les Pays Membres lors des réunions du GTC.

En 2026, les quatre projets suivants ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien :

Le Bangladesh met en œuvre le projet intitulé « Renforcement de la Surveillance Numérique des Marchés et de la Distribution des Produits de Base au Bangladesh ». Le projet est mis en œuvre par le Ministère du Commerce, en partenariat avec la Türkiye. L'objectif principal de ce projet est de renforcer les capacités institutionnelles de la Trading Corporation of Bangladesh (TCB) en tirant parti de l'expérience des systèmes numériques avancés en Türkiye dans les domaines du suivi des produits de base, de la surveillance des marchés et de la distribution stratégique. Dans le cadre du projet, une visite d'étude sera effectuée en Türkiye, puis une activité de formation sera organisée au Bangladesh.

Les Maldives mettent en œuvre le projet intitulé « Renforcement des MPME Maldiviennes grâce à la Coopération et aux Échanges Régionaux ». Le projet est mis en œuvre par le Ministère du Développement Économique, en partenariat avec la Türkiye. L'objectif principal de ce projet est de renforcer les MPME maldiviennes grâce au renforcement des capacités, au partage d'expériences et à la coopération régionale. Dans le cadre du projet, un programme de Formation des Formateurs (FdF) sera organisé aux Maldives avec la contribution d'experts de la Türkiye.

La Palestine met en œuvre le projet intitulé « Renforcement des Capacités Numériques et Institutionnelles des Industries Palestiniennes de l'Habillement et du Textile (PFGT) ». Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Économie Nationale, en partenariat avec la Jordanie. L'objectif principal de ce projet est de renforcer les capacités institutionnelles et numériques du PFGT en développant un système numérique pilote d'adhésion et de reporting, tout en renforçant les capacités du personnel en matière d'outils numériques et de processus administratifs. Dans le cadre du projet, un système numérique pilote sera développé, suivi d'un programme de formation destiné au personnel, d'un atelier technique visant à valider et à

améliorer le système, ainsi que d'un séminaire destiné à présenter le système finalisé et à sensibiliser les parties prenantes.

Le projet intitulé « Renforcement des Capacités du Département de Métrologie au Suriname » a été mis en œuvre par le Ministère des Affaires Économiques, de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation Technologique du Suriname, en partenariat avec la Türkiye et le Guyana. Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du Département de Métrologie en alignant les pratiques nationales en matière de métrologie sur les normes régionales et internationales. Dans le cadre de ce projet, une activité de Partage d'Expériences entre Pairs a été menée, comprenant une revue de la littérature, des consultations avec les parties prenantes, des enquêtes et des visites de terrain, suivies de la préparation d'un rapport d'étude complet recensant les meilleures pratiques, les lacunes et une feuille de route pour le renforcement du système de métrologie du Suriname.



COMCEC